



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 31 juillet 2019

Levée d'interdiction de baignade et d'activités nautiques pour la plage d'Étretat

Le 18 juillet dernier, à la suite de l'incendie de la station d'épuration d'Étretat générant un risque de rejets d'effluents en mer, un arrêté préfectoral a été pris interdisant la baignade et les activités nautiques pour les plages d'Étretat, Yport, Le Tilleul et Vattetot-sur-mer.

Le 26 juillet, les analyses bactériologiques ayant confirmé la bonne qualité des eaux des plages de Yport, Le Tilleul et Vattetot-sur-mer, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime a levé l'interdiction de baignades et d'activités nautiques concernant ces communes.

Les résultats des analyses complémentaires réalisées lundi dernier par l'Agence régionale de santé Normandie sur la commune d'Étretat n'ont pas relevé de dégradation de la qualité des eaux de baignade. En conséquence, **le préfet a levé l'interdiction de baignade et d'activités nautiques à compter de ce jour pour la plage d'Étretat.**

Un suivi renforcé de la qualité des eaux sera maintenu par l'Agence régionale de santé ces prochains jours, afin d'être en mesure de réagir rapidement en cas de dégradation de la qualité des eaux de baignade.

Sur le plan technique, après les premières d'urgence prises par l'exploitant, une unité complémentaire de désinfection est en cours d'installation dans l'attente d'un rétablissement progressif du fonctionnement normal de la station, à moyen terme.

Pour rappel, la pêche et la consommation des coquillages filtreurs sont toujours interdites sur le littoral et dans les eaux maritimes entre les communes du cap d'Antifer et Veulettes sur mer, en raison de la présence d'une algue (le dinophysis).

Bien que la baignade soit de nouveau autorisée, il est rappelé que les baigneurs sont appelés à rester vigilants et à respecter les consignes de sécurité liées aux risques météorologiques et de l'état de la mer.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr